



DÉLIBÉRATION

du 3 mars 2026

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : 0 Votants : 24 En exercice : 25 <hr/> --- Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>04/03/2026</u> Publiée, le <u>05/03/2026</u> Notifiée, le	<p>L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, , Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Sandrine BRANCHEREAU), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX – LARDEUX et Mme Laëtitia PAYEN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jérôme LECERF <u>Date de la convocation</u> : 18 février 2026</p>
Délibération n°260303.01	<p>FINANCES <i>Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - budget annexe ZAC Cour des Bois</i></p>

Les conditions d'exécution du budget annexe 2025 sont présentées aux membres du Conseil Municipal.

Le Compte Financier Unique du budget annexe 2025 est soumis au vote de l'assemblée et se résume de la manière suivante :

MESANGER - BUDGET LOT. ZAC COUR DES BOIS - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	821 011,14	1 197 207,00	2 018 218,14
	Recettes réalisées (1)	B	175 937,59	520 833,33	696 770,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	513 374,00	2 193 005,53	2 706 379,53
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	392 991,21	392 991,21
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	175 937,59	127 842,12	303 779,71
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-307 637,14	995 798,53	688 161,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent (déficit)	G + H	-131 699,55	1 123 640,65	991 941,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent (déficit)	G + H + I	-131 699,55	1 123 640,65	991 941,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, D.2342-12 ;

Vu la délibération n° 25.2.02 du 25 mars 2025, adoptant le budget annexe de la ZAC de la Cour des Bois ;

Considérant que les balances du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ont été comparées aux balances des comptes tenus par les Comptables du Trésor public et qu'elles sont en parfaite concordance ;

Considérant la présentation en commission des finances le 11 février 2026 ;

**Madame le Maire ayant quitté la salle,
 Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (24 votants)**

► **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Cour des Bois ;

► **DONNE** pouvoir à Madame Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jérôme LECERF
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

